



## L'Agence Départementale d'information sur le Logement des Yvelines, au service des habitants de votre commune

Articles L.366-1 à L.366-4 et R.366-5 à R.366-8 du CCH

L'Association Départementale d'information sur le Logement offre un conseil gratuit, indépendant et neutre sur les questions juridiques, financières et fiscales relatives à l'habitat et au logement, grâce à la contribution financière des partenaires suivants : Conseil Départemental, Collectivités locales, Ministère du Logement, la CAF des Yvelines, les professionnels du logement, les bailleurs sociaux, les organismes d'intérêt général, les représentant des usagers et des familles ...

**La principale mission de l'ADIL est des contribuer à améliorer les conditions de logement et d'habitat des Yvelinois par :**

- Un accès aux droits pour les particuliers, utile à la fois en termes de prévention et de résolution des difficultés;
- Une meilleure connaissance de l'ensemble des dispositions juridiques, financières et fiscales, en vigueur, en matière de logement et d'habitat par l'ensemble des acteurs;
- Une meilleure connaissance des parcours, des pratiques, des comportements des acteurs, du fonctionnement des marchés de l'habitat;
- Un développement de synergies entre les acteurs du logement et de l'habitat.



### INFORMER ET CONSEILLER

**Informé et conseiller, de manière neutre, objective et personnalisée, les ménages sur leurs droits et obligations et sur les solutions de logement qui leur sont adaptées.**

Depuis huit ans, plus de 87 000 yvelinois ont sollicité l'ADIL78 sur des questions relevant de nos champs de compétence, comme :

### LA LOCATION

#### Vous êtes propriétaire bailleur ?

Vous souhaitez mettre un logement en location. Quelles garanties prendre ? Connaître la fiscalité du bailleur ? Que faire en cas d'impayé ? Comment réagir et quelles procédures suivre ? Quelles aides pour améliorer le logement ?

#### Vous êtes locataire ?

Vos questions concernent le bail, le loyer, les charges, le dépôt de garantie, l'état des lieux, les réparations, des difficultés de paiement..

>>> **L'Adil78 vous répond sur vos droits et vos obligations : 01 39 50 84 72 ou [contact@adil78.org](mailto:contact@adil78.org)**

Suivre l'ADIL78 :



Facebook : ADIL78



Twitter : ADIL\_YVELINES



Scoop.it : [www.scoop.it/u/adil78](http://www.scoop.it/u/adil78)



Google+ : ADIL DES YVELINES



### L'ACCESSION A LA PROPRIETE

**Vous souhaitez devenir propriétaire ?**

L'Adil répond à toutes vos questions sur le financement et les aides dont vous pouvez bénéficier (PTZ...), vous propose d'établir en toute neutralité un diagnostic de financement et vous conseille sur les financements adaptés à votre projet (prêt prêt à taux zéro, aides diverses...)

>>> *L'Adil78 vous répond sur vos droits et vos obligations : 01 39 50 84 72 ou [contact@adil78.org](mailto:contact@adil78.org)*

### L'AMELIORATION DE L'HABITAT

**Vous souhaitez améliorer votre habitat, faire des économies d'énergie, connaître les aides financières et fiscales ?**

L'Adil vous informe sur subventions de l'ANAH, prêts aidés, crédits d'impôts, aides locales....

>>> *L'Adil78 vous répond sur vos droits et vos obligations : 01 39 50 84 72 ou [contact@adil78.org](mailto:contact@adil78.org)*

### LA COPROPRIETE

**Vous êtes copropriétaire et vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre règlement de copropriété, les assemblées générales, les charges, les travaux.... ?**

L'Adil vous informe sur les règles régissant la copropriété, financements et aides aux travaux sur les parties communes...

>>> *L'Adil78 vous répond sur vos droits et vos obligations : 01 39 50 84 72 ou [contact@adil78.org](mailto:contact@adil78.org)*

## L'ACCÈS AUX SERVICES DE L'ADIL

Les ménages yvelinois et les partenaires de l'ADIL78 ont accès à l'information et au conseil de l'ADIL par le biais de différents canaux.



Au siège de l'association située à Versailles au 4 rue Saint Nicolas, ou dans l'une de nos 18 permanences. Au centre de Versailles, l'accueil est garanti pour toutes les visites spontanées, **sans rendez-vous préalable**, du lundi au vendredi (sauf le jeudi après-midi), de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.



**Un service téléphonique : 01 39 50 84 72** accessible tous les jours (sauf le jeudi après-midi) de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.



Un service de réponses aux **courriers** des particuliers et de réponses aux questions posées par **courriel** : [contact@adil78.org](mailto:contact@adil78.org) Dans tous les cas, une réponse est apportée, dans les meilleurs délais.



**Le site Internet [www.adil78.org](http://www.adil78.org)** est, en ligne depuis 2010, en accès libre (pas de code d'accès). Il propose de nombreuses rubriques : des conseils, les aides locales, l'offre de logements, des rubriques juridiques, des simulateurs, des actualités de l'ADIL, des modèles de courriers, ...

Suivre l'ADIL78 :



Facebook : ADIL78



Twitter : ADIL\_YVELINES



Scoop.it : [www.scoop.it/u/adil78](http://www.scoop.it/u/adil78)



Google+ : ADIL DES YVELINES